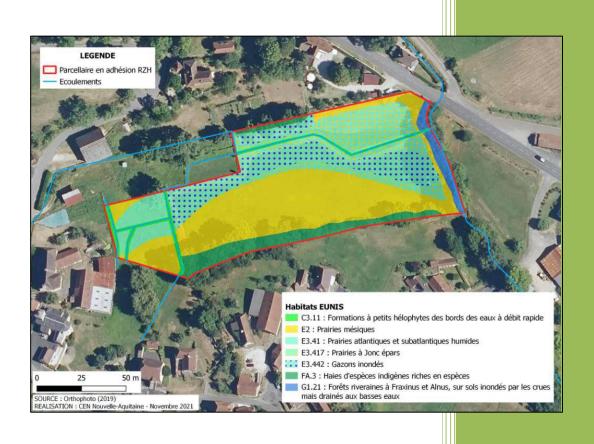


2021

# Gestion des milieux aquatiques : Bilan d'activité









Communauté de Communes Midi Corrézien

Samuel DRONEAU Juillet 2022

# **SOMMAIRE**

1.	Présentation générale3
	1.1. Présentation de la collectivité3
	1.2. Présentation de l'activité cours d'eau4
2.	Bilan des opérations7
	2.1. Bilan de réalisation du programme 20217
	2.2. Autres opérations18
	2.3. Etudes en cours de réalisation18
	2.4. Interventions d'urgence18
	2.5. Etat de réalisation du programme 202118
	2.6. Etat des cours d'eau au 31 Décembre 202118
	Bilan d'exécution des missions de suivi du Technicien Rivières (du /01 au 31/12)18
	3.1. Suivi de l'état des cours d'eau18
	3.2. Accompagnement des travaux annuels19
	3.3. Contacts avec les partenaires, sensibilisation et information19
	3.4. Restauration de la continuité écologique et mise en défens de la ripisylve
	3.5. Zones humides20
	3.6. Plan Pluriannuel de Gestion20

#### 1. PRESENTATION GENERALE

#### 1.1. Présentation de la Collectivité

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les Communautés de Communes des Villages du Midi Corrézien, du Sud Corrézien et du Pays de Beynat ont fusionnées pour former la Communauté de Communes Midi Corrézien. La commune d'Altillac a également rejoint la collectivité.

La population totale de la Communauté de Communes est de 13 114 habitants pour une superficie de 38 958 ha.

	Superficie	Population INSEE	Densité de population en		
Commune	(Km²)	2016	habitant par km²		
Albignac	9,74	254	26,08		
Altillac	25,23	867	34,36		
Astaillac	7,35	232	31,56		
Aubazines	14,1	911	64,61		
Beaulieu sur Dordogne	16,89	1320	78,15		
Beynat	34,84	1272	36,51		
Bilhac	6,99	229	32,76		
Branceilles	11,59	277	23,90		
Chauffour sur Vell	7,19	422	58,69		
Chenailler Mascheix	15,82	205	12,96		
Collonges la rouge	14,31	488	34,10		
Curemonte	8,83	211	23,90		
La Chapelle aux Saints	4,72	259	54,87		
Lagleygeolle	19,54	219	11,21		
Lanteuil	22,47	522	23,23		
Le Pescher	11,18	285	25,49		
Ligneyrac	8,36	307	36,72		
Liourdres	5,91	250	42,30		
Lostanges	9,47	134	14,15		
Marcillac la Croze	6,08	179	29,44		
Ménoire	6,43	112	17,42		
Meyssac	11,56	1283	110,99		
Noailhac	13,51	379	28,05		
Nonards	11,1	454	40,90		
Palazinges	5,25	148	28,19		
Puyd'Arnac	12,27	289	23,55		
Queyssac les Vignes	11,13	198	17,79		
Saillac	4,25	208	48,94		
Sérilhac	12,53	268	21,39		
Sioniac	10,6	229	21,60		
St Bazille de Meyssac	4,47	132	29,53		
St Julien Maumont	6,21	166	26,73		
Tudeils	9,55	245	25,65		
Végennes	10,11	176	17,41		
TOTAL	389,58	13130	33,70		
Tableau 1 : données démographiques selon les données INSEE*					

Tableau 1 : données démographiques selon les données INSEE\*

#### 1.2. Présentation de l'activité cours d'eau

Sur le territoire de l'ex CC des Villages du Midi Corrézien, le PPGMA s'achevait en 2017. L'arrêté de déclaration d'intérêt général, d'une validité de 5 ans, avait été signé le 26 Septembre 2012.

Sur le territoire de l'ex CC du Sud Corrézien, le PPGMA était en cours de renouvellement avant la fusion. Les phases « diagnostic » et « définition des enjeux et objectifs » étaient terminées.

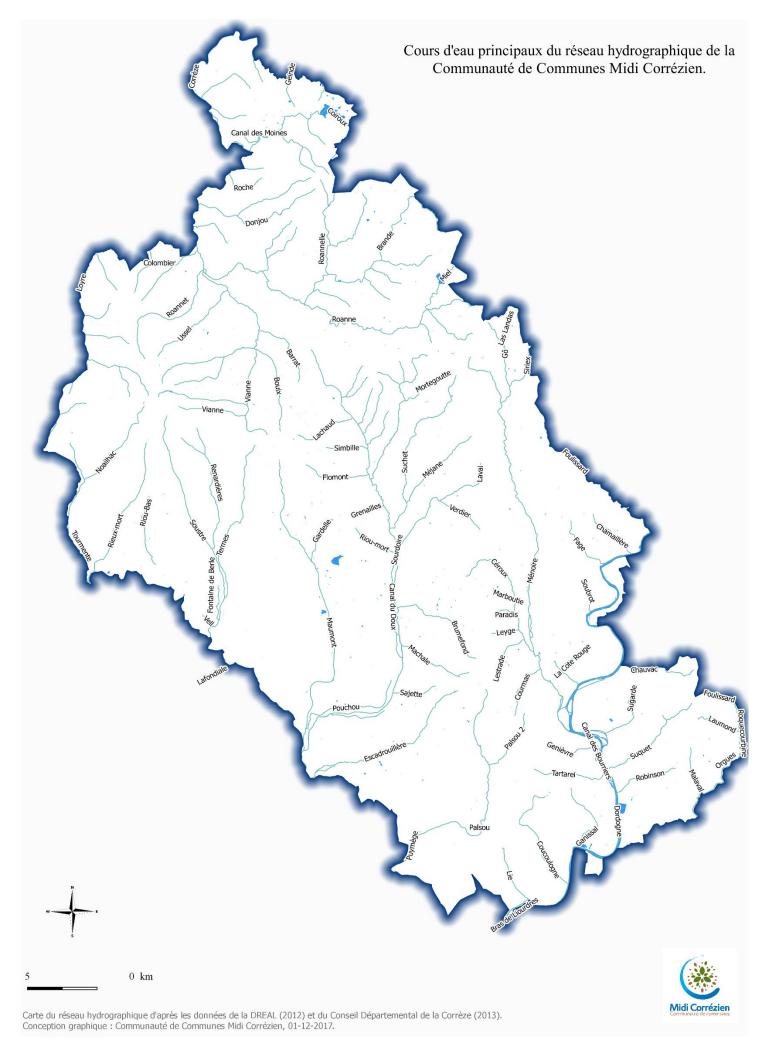
Sur le territoire de l'ex CC du Pays de Beynat, il n'y avait pas de compétence « gestion des milieux aquatiques ».

En 2017, un nouveau Plan Pluriannuel des Gestion des milieux Aquatique a donc été lancé sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes Midi Corrézien. L'adoption fin 2018 du 11ème programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et ses nouveaux critères d'éligibilité ont obligé la collectivité à revoir sa stratégie d'intervention. Deux PPG seront à minima réalisés sur le territoire :

- PPGMA BV Corrèze, en partenariat avec toutes les structures à compétence GEMAPI situées sur le bassin versant de la Corrèze.
- PPGMA Dordogne et affluents, en partenariat avec le SIAV, la CAB et le SMDMCA.

Par délibération n°2017-192 du 16 Novembre 2017, la Communauté de Communes Midi Corrézien a pris la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations – GEMAPI », dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'Environnement.

Bassin versant	Cours d'eau	linéaire (ml de	Bassin versant	Cours d'eau	linéaire (ml de
	Tourmente	cours d'eau) 1 490			cours d'eau) 18 000
	Noailhac	6 058		Dordogne <i>Affluents</i>	9 970
_	Affluents	2 935		Lie	3 390
Tourmente	Rieux-mort	5 935		Coucoulogne	4 815
	Affluents	1 140		Laborie	1 700
	Sous-total	17 558		Fontanille	1 190
	Carratura	0.140		Ganissal	2 970
	Soustre Vell	9 <b>14</b> 0 560		Robinson <i>Affluents</i>	2 650 <i>1 520</i>
	Fontaine de Berle	1360		Tartarel	2 840
٠.	Termes	6 450		Suquet	4 560
Soustre	Affluents	3 <i>270</i> 5 500	Dordogne	Affluents	2 240
	Renardières		Dordogne	Genièvre	1870
	Affluents	2 320		Sugarde	2 930
	Riou-bas <i>Sous-total</i>	3 560 <b>32 160</b>		Affluents Chauvac	<i>1 330</i> 1 480
	Jous-totui	32 100		Affluents	2 610
	Maumont	12 440		Soubrot	1890
	Affluents	11 740		Fage	2 640
Maumont	Gardelle	3 050		Affluents	2 130
Widumont	Affluents	2 370		Chamaillière	2 490
	Pouchou <i>Affluents</i>	4 580 1 010		Foullissard	3 730 <i>5 440</i>
	Sous-total	35 190		Affluents <b>Sous-total</b>	84 385
	Jous-totui	33 130		Jous-totul	04 303
	Sourdoire	20 930		Ménoire	14 310
	Affluents	17 060		Affluents	<i>6 400</i>
	Simbille	1 570		Courmas	2 130
	Pescher	6 760 2 230		Affluents	1 090 1 760
	Affluents Flomont	2 360		Bouix Affluents	1 760 <i>1 050</i>
	Grenailles	1 230		Lespinassou	2 890
	Suchet	7 420	Ménoire	Sirieix	1 430
	Affluents	3 <b>92</b> 0		Gô	3 630
	Méjane	3 530		Céroux	5 400
6	Canal du Doux	4 300 5 030		Affluents Lestrade	<i>3 180</i> 2 380
Sourdoire	Lacoste <i>Affluents</i>	4 110		Moussarie	2 480
	Riou-mort	1900		Sous-total	48 130
	Soulages	2 850			
	Affluents	1 470		Roanne	16 455
	Bonneval	4 000		Affluents	<i>5 670</i>
	Tine Machal	1 170 2 870		Coiroux <i>Affluents</i>	5 710 <i>2 350</i>
	Sajette	1830		Jarouste	2 560
	Escadrouillère	6 880		Viallard	2 220
	Affluents	6 110		Affluents	1 280
	Sous-total	109 530		Donjou	5 250
	Dalas	40.545		Affluents	4 200
	Palsou <i>Affluents</i>	10 515 <i>6 210</i>		Praderie Vianne	2 500 9 200
Palsou	palsou2	2 190		Affluents	8 340
Paisou	Affluents	2 120	Roanne	Bouix	3 380
	Sous-total	21 035		Barrat	2 730
				Affluents	2 050
	Orgues	1860		Ussel	3 940
	Affluents Malaval	3 890 1 800		Plainefage Affluents	2 480 <i>3 270</i>
Orgues	Roquecourbine	1050		Brande	7 500
Oigues	Laumont	1700		Affluents	7 450
	Foulissard	550		Perrier	2 200
	Sous-total	10 850		Affluents	2 190
	Cama	2.005		Miel	2 250 105 175
	Corrèze <i>Affluents</i>	2 695 <i>8 290</i>		Sous-total	105 175
Corrèze	Canal des Moines	2 3 3 0			
	Sous-total	13 315			
_			màtras linés	ires de cours d'	0011
	OTAL	477 328	metres linea	ines de cours d'	Edu



2. DILAN DES OPERATION	I DES OPERATION	(	DE:	١Ν	LA	В	2.
------------------------	-----------------	---	-----	----	----	---	----

2.1. Bilan de réalisation du programme 2021

# REDACTIONS DES PLANS PLURIANNUELS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

#### Historique des PPGMA sur le territoire :

Les dispositions du nouveau programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne oblige la Communauté de Communes à modifier sa méthodologie de travail. Un PPG à l'échelle du territoire Midi Corrézien était en cours d'élaboration. Ce périmètre n'étant pas compatible avec la notion de « périmètres hydrographiques cohérents » définie par l'Agence de l'Eau, le travail a été stoppé.

La Communauté de Communes sera concernée par deux PPG:

- PPG Dordogne et affluents, en collaboration avec le SIAV, la CAB et le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)
- PPG Corrèze, en collaboration avec le SIAV, Tulle Agglo, Haute-Corrèze Communauté, Ventadour-Egletons-Monédières, Vézère-Monédières-Millesources et Xaintrie Val'Dordogne

#### PPG Corrèze

Sous l'initiative de la Préfecture de la Corrèze, une première réunion de concertation a eu lieu le 19 février 2020. Après concertation des différentes collectivités concernées, TULLE AGGLO a été désignée comme structure coordinatrice en charge de l'animation sur le bassin Corrèze.

L'entente a été signée le 28 avril 2021 entre les différentes collectivités. Un questionnaire a été rédigé et envoyé aux 152 communes du bassin versant afin de mieux appréhender la vision des élus sur ce bassin versant.

Après une réunion technique le 04 octobre, les membres de l'entente se sont réunis pour la première fois le 14 octobre. L'ordre du jour de la conférence était :

- Election des présidents de conférence
- Présentation de la méthode utilisée pour le diagnostic
- Analyse et débat autour des résultats du questionnaire
- Présentation sommaire des enjeux identifiés et méthode de hiérarchisation.

Au sein de la Communauté de Communes Midi Corrézien, ce sont les élus de la Commission Environnement qui sont amené à travailler sur cette démarche. Une réunion de travail a eu lieu le 02 décembre 2021 afin de présenter le diagnostic aux élus et d'amorcer le travail à venir sur la hiérarchisation des enjeux.

#### • PPG Dordogne et affluents

Il n'y a pas eu de travail de rédaction effectué sur ce PPG en 2021 mais plusieurs rencontres ont eu lieu avec Syndicat Mixte Dordogne Moyenne et Cère Aval (SMDMCA) afin de mettre en place une organisation territoriale.

Le 05 février 2021, une première rencontre a eu lieu entre élus et directeurs afin de présenter le SMDMCA et de discuter d'une éventuelle adhésion au syndicat.

Une seconde rencontre a eu lieu le 12 mars 2021. Lors de cette réunion, le SMDMCA a annoncé que l'adhésion au syndicat était la seule forme partenariale qu'ils accepteraient et que, à compter de ce jour, tout autre partenariat en cours serait stoppé. Cette position a donc mis fin à la rédaction en cours du PPG Tourmente/Sourdoire/Palsou.

Le Président de la Communauté de Communes Midi Corrézien a invité le SMDMCA à venir faire une présentation de leur structure et des modalités d'adhésion lors d'une conférence des Maires le 30 juin 2021.

# RESTAURATION ET VALORISATION DE LA ZONE HUMIDE DE SAINT JULIEN MAUMONT

La commune de Saint Julien Maumont est propriétaire d'un ensemble de parcelles riveraines du Maumont et situées sous la mairie. Le caractère humide de ces parcelles a incité la commune à se rapprocher de la cellule GEMAPI de la Communauté de Communes afin de les accompagner dans la gestion de cette zone humide.

Une première réunion de travail a été organisée le 08 juin 2021 en présence des élus de la commune, du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine et des financeurs potentiels de l'opération (fonds européens).

Cette réunion a permis de mettre en évidence l'intérêt de préserver cette zone humide voire de procéder à des travaux de restauration afin d'améliorer la fonctionnalité du milieu. Il a également été discuté des possibilités de valorisation de la zone humide, située à proximité immédiate du bourg de Saint Julien Maumont.

Suite à la réunion, la commune de Saint Julien Maumont a souhaité adhérer au Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine afin de bénéficier d'un diagnostic et d'un plan de gestion simplifié de la zone humide.

En parallèle, la commune sollicitera un bureau d'études spécialisé dans la restauration et la valorisation d'espaces naturels. Les travaux de restauration s'appuieront sur les recommandations du CEN Nouvelle-Aquitaine.





### **SUIVI D'ESPECES PATRIMONIALES**

#### 1. Rappel du contexte:

Sur certains secteurs du bassin versant Tourmente/Sourdoire, la connaissance en termes de présence d'espèces patrimoniales n'est pas actualisée ou totalement absente. Dans le cadre du CPMA Tourmente/Sourdoire, une action de suivi de ces espèces patrimoniales a donc été inscrite.

Afin de mieux connaître l'ichtyofaune présente sur ce bassin, des pêches électriques d'inventaire ont été réalisées sur plusieurs points stratégiques.

Sur le bassin versant de la Sourdoire, 4 stations ont été sélectionnées :

- La Sourdoire à Montmaur (Communes de Lostanges et Marcillac la Croze)
- Ruisseau du Pescher au seuil du Bouix (commune du Pescher)
- Le Suchet au pont de la Tréganie (commune de Lostanges)
- Le ruisseau de Laval à la Plantade (communes de Lostanges et Tudeils)

Sur le bassin versant de la Tourmente, 2 stations ont été sélectionnées :

- La Tourmente à Coutinard (communes de Ligneyrac et Turenne)
- Le Soustre à La Borie (commune de Chauffour sur Vell)

Une première phase d'inventaire a été réalisée en 2019 (voir bilan d'activité). La seconde phase d'inventaire s'est déroulée début juillet 2021.



Pêche d'inventaire à deux anodes sur la Sourdoire

#### 2. Synthèse des résultats

#### Le Lafondial (Soustre)

• Bilan de l'état écologique du cours d'eau

Au vu des données piscicoles antérieures, l'état du Lafondial est stable. Le lit du cours d'eau est peu colmaté. Présence d'une espèce invasive (écrevisse de Louisiane).

• Etat de la population de truite commune du cours d'eau

Absence de truite sur ce secteur, les débits d'étiage sont trop faibles pour cette espèce. Une population est présente sur les zones de sources (ruisseau des Renardières).

• Confrontation avec des données historiques

Il n'existait de données historique sur ce bassin versant. Les espèces contactées sur les deux opérations restent similaires. A noter une baisse des effectifs entre 2019 et 2021. Cela peut s'expliquer par les débits plus importants en 2021 et la dispersion des poissons sur la partie amont, normalement sèche à cette période.

• Perspectives et préconisations de gestion

Cours d'eau non prioritaire vis-à-vis de la restauration de la continuité écologique. Prioriser les actions sur les aspects quantitatifs (préservation et restauration des zones humides) et qualitatifs de l'eau.

#### La Tourmente

• Bilan de l'état écologique du cours d'eau

L'état écologique de la Tourmente est moyen et relativement stable. Le colmatage est important. Présence d'une espèce invasive (écrevisse de Californie).

• Etat de la population de truite commune du cours d'eau

Absence de truite sur ce secteur, les faibles débits d'étiage en sont probablement la cause.

Confrontation avec des données historiques

Les espèces contactées sur ces deux opérations restent similaires. La population de vairons est très stable, ce qui n'est pas le cas pour les deux autres espèces contactées. Les effectifs de goujons ont fortement baissé alors que les effectifs de loches franches ont fortement augmenté.

• Perspectives et préconisations de gestion

Poursuivre les pêches d'inventaire afin de suivre à long terme ces évolutions d'effectifs. Un suivi thermique pourrait également être intéressant, notamment au vu de la présence de truite plus en amont.

#### Le Pescher

• Bilan de l'état écologique du cours d'eau

L'état écologique est perturbé sur ce cours d'eau. Le colmatage du lit est assez important et limitant pour la reproduction. Présence d'une espèce invasive (écrevisse de Californie).

• Etat de la population de truite commune du cours d'eau

Absence de truite sur la partie médiane du cours d'eau. Présence de truites en aval d'un seuil infranchissable.

• Confrontation avec des données historiques

Il n'existe aucun historique de données sur ce cours d'eau. Afin d'établir un état 0 du cours d'eau, la station 2019 a été réalisée à l'aval du ruisseau et la station 2021 sur la partie amont. Il est donc trop tôt pour tirer des conclusions sur l'évolution des populations.

• Perspectives et préconisations de gestion

Travailler sur la problématique du colmatage du cours d'eau, facteur très limitant. Poursuivre les travaux de restauration de la continuité écologique menés sur le bassin versant de la Sourdoire (le seuil du Bouix empêche les truites du BV de recoloniser la partie médiane) Poursuivre les pêches d'inventaire.

#### Le Suchet

• Bilan de l'état écologique du cours d'eau

L'état écologique du Suchet est moyen. Les habitats et le colmatage sont plutôt bons mais les effectifs présents sont inférieurs à ce qu'ils devraient être.

Présence d'une espèce invasive (écrevisse de Californie).

• Etat de la population de truite commune du cours d'eau

La truite est bien présente sur ce cours d'eau mais en densité trop faible.

• Confrontation avec des données historiques

Il n'existe aucun historique de données sur ce cours d'eau. Afin d'établir un état 0 du cours d'eau, la station 2019 a été réalisée à l'aval et la station 2021 sur la partie amont. Il est donc trop tôt pour tirer des conclusions sur l'évolution des populations.

• Perspectives et préconisations de gestion

Poursuivre la gestion patrimoniale. Travailler sur les facteurs limitants potentiels (divagation...).

Poursuivre les pêches d'inventaire.

#### Le Laval

• Bilan de l'état écologique du cours d'eau

L'état écologique du Laval est moyen. Les principaux paramètres de déclassement sont le colmatage et la continuité écologique. Un seuil infranchissable est présent 800m en amont de la confluence avec la Sourdoire. L'inventaire 2019 a été réalisé en amont du seuil et celui de 2021 en aval.

Présence d'une espèce invasive (écrevisse de Californie).

• Etat de la population de truite commune du cours d'eau

La truite est présente en aval du seuil mais pas en amont. La population aval est constituée uniquement de géniteurs.

• Confrontation avec des données historiques

Il n'existe aucun historique de données sur ce cours d'eau. Afin d'établir un état 0 du cours d'eau, la station 2019 a été réalisée à l'amont du seuil infranchissable et la station 2021 à l'aval du seuil. Il est donc trop tôt pour tirer des conclusions sur l'évolutions des populations.

• Perspectives et préconisations de gestion

Les résultats des deux pêches ont démontré l'impact du seuil infranchissable sur les populations piscicoles. Les géniteurs de truites sont bloqués sur la partie aval du cours et ne peuvent pas rejoindre les zones favorables à la reproduction situées à l'amont. La restauration de la continuité écologique fait donc partie des enjeux prioritaires.

Afin de lutter contre le colmatage du cours d'eau, la mise en défens est à privilégier. Poursuivre les pêches d'inventaire.

# MISE EN DEFENS DES COURS D'EAU ET AMENAGEMENTS DE POINTS D'ABREUVEMENT

#### > Rappel du contexte

Le pâturage de la zone riparienne ainsi que l'abreuvement du bétail au cours d'eau ont été identifiés comme problématiques sur la plupart des cours d'eaux du Midi Corrézien.

Des clôtures posées trop près du cours d'eau ou l'absence totale de clôture empêchent le développement de la ripisylve. Cette dernière ne peut plus jouer son rôle de maintien des berges, de filtration, de lutte contre le lessivage des sols...

De plus, l'abreuvement direct au cours d'eau déstabilise fortement les berges, ce qui participe au colmatage du lit.

#### Présentation de l'opération

Dans le cadre d'un appel à projet porté par la région Nouvelle Aquitaine, les agriculteurs peuvent bénéficier de financements pour la pose de clôtures en bord de rivière ainsi que pour la mise en place de systèmes d'abreuvement.

La Communauté de Communes, en partenariat avec la Cellule d'Assistance Technique du Conservatoire de Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, accompagne les agriculteurs dans cette démarche.

#### ➤ Réalisation 2021

#### • Dossier EARL LA RIVIERA:

Ce dossier est issu de l'appel à projet 2018. Les travaux étaient les suivants :

- Secteur « Bonneval » : Mise en défens des berges du Pouchou et mise en place d'abreuvoirs alimentés par le réseau d'irrigation.
- Secteur « Saint Gervais » : Mise en défens des berges du Maumont et mise en place d'abreuvoirs alimentés par le réseau d'irrigation.
- Secteur « Coustaube » : Mise en défens des berges d'un affluent de la Sourdoire et installation de pompes à museau.
- Secteur « Les Escures » : Mise en défens des berges du Maumont et installation de pompes à museau.



Près d'un kilomètre de tuyaux a été enterré pour créer un réseau d'adduction d'eau dans des parcelles qui sont désormais équipées des abreuvoirs à niveau constant. Des clôtures fixes en bois et fil de fer électrifié ont été posées sur 1.5 km afin de protéger des berges de la

Sourdoire, du Maumont et du Pouchou. Ces travaux permettront l'installation d'une ripisylve saine, équilibrée et pleinement fonctionnelle.



Des bacs abreuvoirs de 1000 et 1500l avec flotteurs basse pression ont été positionnés sur les parcelles de EARL La Riviera. Ils sont alimentés à partir des bornes d'irrigation. L'utilisation de flotteurs basse pression régule les besoins en eau qui se limitent à la simple consommation des animaux. Le volume des bacs a été choisi pour créer un effet réserve par rapport à la taille des troupeaux, et permettre un approvisionnement par la tonne à eau en cas de panne du système d'irrigation. Un système de vannes permet de couper l'alimentation en eau des abreuvoirs pour la mise hors gel et les opérations d'entretien.

Un système de pompes à museau mobile et transportable sur la fourche du tracteur a été fabriqué pour assurer l'abreuvement des vaches dans des parcelles trop éloignées des bornes du réseau d'irrigation. Facilement déplaçable d'une parcelle à l'autre et installé à l'aplomb de la berge sous le fil de clôture, il permet aux vaches de pomper elles-mêmes l'eau qu'elles boivent au fur et à mesure de leurs besoins. Il peut également être utilisé sur des parcelles qui viennent de bénéficier de l'adduction d'eau d'irrigation et des bacs de 1000 l, s'il arrivait une panne du réseau, ou à des moments de l'année (fin ou début de saison de pâturage) où le réseau n'est pas en service.





Les endroits où les vaches descendaient dans des cours d'eaux avant la mise en place des systèmes d'abreuvement ont été comblés et mis en défens. Les vaches n'ont plus d'accès à

ces zones en attendant que les berges soient bien enherbées et stabilisées. Ces travaux participeront à diminuer le colmatage du lit du cours d'eau.



• Dossier GAEC Jaladi:

Ce dossier est issu de l'appel à projet 2019. Les travaux étaient les suivants :

- Restauration et mise en défens d'une mare
- Installation d'un abreuvoir gravitaire à niveau constant

Le premier chantier a été réalisé au printemps 2020. Le second chantier, sur un affluent de la Tourmente, sera réalisé en 2022.

### **SUIVI DES COURS D'EAU A ETAT MODELISE**

Les stations qualité rivière permettent d'apprécier les résultats des efforts des acteurs de l'eau pour restaurer les rivières, éliminer les pollutions mais aussi de mesurer les efforts restant à faire. Malheureusement, sur le Midi Corrézien, tous les cours d'eau ne sont pas concernés par ce dispositif. Sur le Maumont et le Soustre (Lafondial), les données DCE sont modélisées et ne reflètent, qu'en partie, les réalités du terrain.

La Communauté de Communes a donc souhaité mettre en place un suivi qualitatif du Soustre et du Maumont, qui répond à deux objectifs :

- Identifier les différentes sources de pollutions de façon à mieux cibler les actions à mettre par la Communauté de Communes;
- Suivre l'évolution de la qualité de l'eau sur plusieurs années, de façon à pouvoir mesurer l'efficacité des actions mises en place par la Communauté de Communes dans le cadre du CPMA Tourmente Sourdoire.

Une première campagne de mesure a été réalisée au lancement du CPMA (2017). Cette campagne comportait des analyses physico-chimiques de l'eau ainsi qu'un IBGN DCE. Une nouvelle campagne de mesure a été réalisée en 2021, dernière année du CPMA.

• Synthèse des résultats sur le Maumont

Un précédent échantillonnage avait été réalisé en 2017. Le tableau suivant présentes les principaux résultats des 2 campagnes.

	2021	2017
12M2	0.38	0.55
IBGN DCE	15/20	17/20
GFI	7	7
Richesse taxonomique	30	37
Abondance totale	6004	5411

On constate ainsi une diminution notable des notes I2M2 et IBGN DCE qui témoignent d'une dégradation de l'état du cours d'eau depuis 2017.

Il semble cependant que la diversité de la population ait été plus touchée que le niveau de polluosensibilté du peuplement puisque si la première diminue de près de 20%, le Groupe Faunistique Indicateur (GFI) reste le même.

On constate également une légère augmentation de l'abondance totale essentiellement liée à l'accroissement des effectifs de gastéropodes Ancylus fluviatilis et Potamopyrgus antipodarum.

La dégradation du milieu apparait ainsi impacter en priorité la mosaïque habitationnelle avant la qualité de l'eau.

Au vu des données disponibles et de l'écart entre les 2 campagnes, il n'est cependant pas possible de déterminer quelle peut être l'origine de cette dégradation. La succession de plusieurs années sèches (2018,2019, 2020) avec assèchement partiel du cours d'eau a toutefois probablement impacté les résultats

Un comparatif des résultats des deux campagnes de mesures est détaillé dans les rapports d'études.

Synthèse des résultats sur le Soustre

La comparaison des données de cette année à celle de 2017 témoigne assez clairement du niveau de détérioration du cours d'eau.

	2021	2017
12M2	0.33	0.60
IBGN DCE	08/20	14/20
GFI	2	7
Richesse taxonomique	21	28
Abondance totale	4563	6674

En effet, bien qu'en 2017, le cours d'eau montrait déjà des signes d'altérations, on note à présent une diminution de 50% des notes I2M2 et IBGN DCE, une perte de 25% de la richesse taxonomique et un Groupe Faunistique Indicateur (GFI), reflet de la polluosensibilité du peuplement, qui passe d'un niveau relativement élevé à faible. De plus, d'un point de vue de l'abondance totale, on constate une perte de 31% en lien notamment avec la division par 10 des effectifs de Potamopyrgus antipodarum (gastéropode) et d'Elmidae (Coléoptère). La dégradation du milieu apparait ainsi globale puisqu'elle semble toucher tant la qualité de l'eau que celle des habitats, mais, au vu du pas de temps écoulé entre les 2 campagnes et l'absence de données complémentaires, il est difficile de connaître l'origine de cette détérioration.

Des traces de perturbations sont toutefois en parties visibles puisque l'on constate un colmatage organique des différents substrats, à une intensité suffisante pour perturber le fonctionnement de la communauté benthique de la station.

L'origine des perturbations altérant la structure et le fonctionnement de cette communauté semble par ailleurs multifactorielle, mais peut sans doute s'expliquer par l'occupation du bassin versant de ce cours d'eau, et en particulier la prépondérance des activités agricoles et urbaines à proximité du cours d'eau.

### RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

#### 1. Rappel du contexte:

La restauration du bon état des masses d'eau est un des objectifs prioritaires de la politique de l'eau au niveau européen. La continuité piscicole et sédimentaire est un des principaux paramètres de l'évaluation du bon état écologique des cours d'eau.

En application de l'action 1 du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique proposé par le Comité national de l'eau, un échelonnement de la mise en conformité des ouvrages a été établit sur le bassin Adour Garonne comme il suit :

- la phase 1 qui s'étend sur la période 2020/2023 a vocation à traiter les opérations les plus avancées ou les plus urgentes, notamment sur les cours d'eau à poissons migrateurs amphihalins;
- la phase 2 sur la période 2024/2027 concerne les ouvrages pour lesquels il est envisagé de décaler la mise en conformité jusqu'à fin 2027.

Sur sollicitation de la Direction Départementale de Territoire de la Corrèze, la Communauté de Communes Midi Corrézien accompagne les propriétaires concernés par ces obligations de mise aux normes. Deux études groupées ont notamment été portées sur la Sourdoire et la Ménoire.

Un appel à projet a été lancé en 2021 par la région Nouvelle Aquitaine, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour la restauration de la continuité écologique. Les projets retenus pouvaient bénéficier de subventions pouvant atteindre 80% pour un aménagement et 100% pour un effacement.

#### 2. Actions 2021:

Au cours du premier trimestre 2021, la COR Midi Corrézien a accompagnée deux propriétaires d'ouvrages sur la Ménoire pour la constitution du dossier de candidature à l'appel à projet « continuités écologiques en Nouvelle Aquitaine » porté par la Région. Le premier dossier (Seuil des Carderies) a reçu un avis favorable des services instructeurs. Concernant le second dossier (seuil du Moulin d'Arnac), la propriétaire a renoncé à déposer le dossier en raison de la mise en vente de son bien.



Un troisième dossier a été déposé dans le cadre de la seconde séquence fin juin 2021. Il s'agissait de l'aménagement du radier du pont de Nogent, propriété des communes de Nonards et Beaulieu sur Dordogne. Cette demande de subvention réalisée auprès de la Région Nouvelle Aquitaine n'a pas été retenue.

Pour chaque dossier réalisé en 2021, les étapes ont été les suivantes :

- ✓ Prise de contact avec les propriétaires;
- ✓ Visite conjointe avec la DDT19 et l'OFB;
- ✓ Définition des travaux ;
- ✓ Consultation des entreprises et visites sur site;
- ✓ Rédaction du dossier de demande de subvention ;
- ✓ Rédaction du dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

Le propriétaire du Moulin Neuf a également fait l'objet d'un accompagnement pour l'aménagement de son seuil de prise d'eau situé sur la Ménoire. Une rencontre a notamment été organisé avec l'OFB courant mars 2021. L'objectif était de faire le point sur les modifications à apporter sur sa prise d'eau et son ouvrage de franchissement afin qu'ils soient opérationnels et respectent le règlement d'eau

#### 2.2. Autres opérations

- La cellule GEMAPI de la Communauté de Communes est associée à l'élaboration du PLUi Midi Corrézien, notamment sur les volets eau et environnement.
- Le technicien Rivières a accompagné la commune de Sérilhac pour son projet de restauration du pont du Chambon sur la Sourdoire. L'utilisation de ce pont était devenue impossible en raison d'une fracture importante de la tête de culée en rive gauche. La COR a réalisé toutes les démarches administratives (demande d'avis pour travaux, dossier de déclaration) ainsi que le suivi des travaux.
- Courant 2021, la COR Midi Corrézien a également participé à la révision du profil de baignade du plan d'eau du Coiroux.
- En partenariat avec le SMDMCA, la Communauté de Communes a accompagné le projet d'inscription du ruisseau du Foulissard au label « Rivières Sauvages »
- Le technicien Rivières a accompagné la commune de La Chapelle aux Saints pour son projet de d'aménagement d'un passage busé sur le Maumont, au lieu-dit Bonneval. La conception de ce pont (deux buses cadre avec pile centrale) le rendait très sensible à la formation d'embâcles. Une fois en charge, l'ouvrage constituait un obstacle à la continuité écologique et des érosions se formaient de chaque côté.





Ouvrage de franchissement de Bonneval sur le Maumont

#### 2.3. Etudes en cours de réalisation

Sans objet.

#### 2.4. Interventions d'urgence

La Cellule Opérationnelle Rivière a dû intervenir en urgence au tout début du mois de février 2021. En effet, la Dordogne franchissait le seuil d'alerte de 650m3/s sur le site des Aubarèdes entre Beaulieu sur Dordogne et Altillac. La procédure d'abaissement des garde-corps de la passerelle piétonne des Aubarèdes a donc été enclenchée et ce, jusqu'au 17 février.

#### 2.5. Etat de réalisation du programme 2021

Toutes les actions prévues au programme 2021 ont été réalisées.

#### 2.6. Etat des cours d'eau au 31 Décembre 2021

L'étude diagnostique pour le renouvellement du Programme Pluriannuel de Gestion des Milieux Aquatiques du Midi Corrézien est en cours de réalisation.

# 3. Bilan d'exécution des missions de suivi du Technicien Rivières (du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre)

#### 3.1. Suivi de l'état des cours d'eau

Cette mission comprend l'actualisation annuelle du programme de travaux, la surveillance continue de points singuliers et l'établissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier.

Le temps de travail consacré à cette mission a été de :

- 8 jours pour l'actualisation et la rédaction du programme annuel de travaux ;
- 2 jours pour la participation à l'élaboration du PLUi Midi Corrézien;
- ➤ 2 jours pour l'actualisation du profil de baignade du lac du Coiroux;
- ➤ 12 jours pour la surveillance continue de points singuliers ;
- > 7 jours pour l'opération de suivi des espèces patrimoniales
- 2 jours pour le suivi des cours d'eau à état modélisé
- 2 jour pour l'établissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes;

Soit 35 jours.

#### 3.2. Accompagnement des travaux annuels

Cette mission comprend l'élaboration des documents techniques et de toute autre pièce administrative ainsi que l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre.

En raison des renouvellements en cours des PPG, il n'y a pas eu d'opération sur les boisements de berges en 2021.

#### 3.3. Contacts avec les partenaires, sensibilisation et information

Cette mission comprend la formation et la sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières, la participation à des formations en lien direct avec les différentes missions du Technicien Rivières, les contacts avec les partenaires ainsi que l'élaboration et la diffusion du rapport d'activité.

Le temps de travail consacré à cette mission a été de :

- 0 jours pour la formation et la sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières;
- > 0 jours pour la participation à des formations en rapport direct avec les missions prises en compte par l'agence;
- ➤ 29 jours consacrés aux contacts avec les différents partenaires (DDT19, EPIDOR, assistance à maitrise d'ouvrage pour les communes...);
- ➤ 6 jours pour l'élaboration et la diffusion du rapport.

Soit 35 jours.

#### 3.4. Restauration de la continuité écologique et mise en défens de la ripisylve

Dans le cadre de cette mission, la Communauté de Communes accompagne les propriétaires d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique. Elle a également accompagné les agriculteurs dans le cadre de l'appel à projet de la région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en défens des berges.

Le temps de travail consacré à cette mission a été de :

- > 24 jours pour l'accompagnement des propriétaires d'ouvrage sur la Ménoire
- > 8 jours pour les opérations de mise en défens dans le cadre de l'appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine.

Soit 32 jours.

#### 3.5. Zones humides

➤ 4 jours pour le projet de restauration et de valorisation de la zone humide de Saint Julien Maumont

#### 3.6. Plan Pluriannuel de Gestion (PPG)

La Communauté de Communes Midi Corrézien est en cours de renouvellement de ses Plans Pluriannuels des Gestion des milieux Aquatiques.

L'année 2021 a exclusivement été consacrée à la rédaction du PPG Corrèze. Les grandes étapes de travail ont été les suivantes :

- 12/03/2021 : Réunion des collectivités concernées et présentation de l'organisation envisagée
- 28/04/2021 : signature de l'entente Corrèze/Vézère
- De juin à début septembre 2021 : consultation des élus sur la GEMAPI via un questionnaire
- 04/10/2021 : réunion technique pour l'élaboration du diagnostique
- 14/10/2021: conférence de l'entente (élections des présidents, présentation de la méthode de diagnostic, retour des questionnaires, présentation des enjeux identifiés)
- 02/12/2021 : présentation de la méthode de diagnostic et des enjeux identifiés aux élus de la Commission Environnement du Midi corrézien

Le temps de travail consacré à cette mission a été de :

➤ 18 jours pour l'actualisation du PPGMA

## Soit un total de 124 jours